

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2020**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois novembre deux mil vingt, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents** : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Ludovic Bateur, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Maryline Trichard, Adrien Carret, Damien Lamboley.

Damien Lamboley a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 24 octobre 2020

**Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur Le Maire donne lecture du message de l'Association des Maires de France pour rendre un hommage à Samuel Paty et invite le conseil municipal à respecter une minute de silence.

### **I. AFFAIRES DIVERSES**

#### **Affaires scolaires**

##### **1. Organisation rentrée scolaire**

Myriam Perrin présente le compte-rendu du conseil d'école : élection des parents d'élèves, présentation de l'équipe enseignante et des effectifs, l'hygiène et la sécurité, les actions pédagogiques et le périscolaire.

Protocole sanitaire suite à la rentrée des vacances de la Toussaint : le masque est obligatoire à partir de 6 ans, les classes ne doivent pas être brassées. Séverine Pavic a donc accepté d'assurer la surveillance d'un groupe classe pendant la pause méridienne de 11h45 à 12h45. Le ménage a été renforcé : les ATSEM effectuent le nettoyage des points contacts deux fois dans la journée et l'ensemble des locaux continuent d'être nettoyés quotidiennement.

La garderie a dû embaucher une personne supplémentaire pour accueillir l'ensemble des élèves de l'école élémentaire dans la salle des fêtes.

#### **Personnel communal**

##### **1. Arrêt de travail**

En prévision d'une absence de la cantinière à compter du 12 novembre 2020, la commission scolaire a retenu la livraison des repas par Newrest. Virginie Girard assurera le service de la cantine avec une demi-heure de temps complémentaires et Melody Pourret sera recrutée pour assurer la surveillance des enfants.

#### **Divers**

##### **1. CCAS**

La commission a retenu la proposition de plateau-repas de l'Echanson pour un coût de 25 €. Un courrier est adressé aux personnes de plus de 70 ans pour une distribution le samedi 12 décembre sur le parking de l'école Bernard Pivot sous la forme d'un drive entre 11h et 12 h. Le coupon-réponse est à rendre pour le 15 novembre.

Les personnes de plus de 80 ans qui ne prendront pas le repas se verront remettre un colis composé d'une terrine, de foie gras, de pain d'épice, de pâtes de fruits et de chocolat noir à l'orange confite. Il sera ajouté soit une bouteille soit un soin.

## **2. Recensement de la population**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. La commune se charge du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs. Il informe que la commune reçoit au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire de l'état qui s'élève à 1 996 € pour cette année. Il précise que cette dotation n'est pas affectée, la commune en a le libre usage. Le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune, il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire. La commune est libre de choisir les principes de rémunération de ses agents recenseurs soit au forfait, soit au réel soit une combinaison des deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que chaque agent recenseur percevra une indemnité égale équivalente à 1 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés et à signer les documents relatifs à ces deux postes.

Monsieur Le Maire précise que Nadège Guyot et Séverine Pavic sont d'accord pour assurer la mission d'agents recenseurs et que Céline Favre est désigné en tant que coordinateur communal.

## **3. Défilé du 11 novembre**

Il aura lieu en comité restreint à 3 ou 4 personnes pour le dépôt de la gerbe.

## **4. Organisation pour l'achat de produits locaux**

En raison du confinement, la rencontre avec la structure LOCAVOR a été annulée. Jean-Claude Desbat propose de repousser ce projet au printemps lorsque la situation sanitaire se sera améliorée.

## **FINANCES**

### **1. Décision modificative**

Afin de régler la facture relative à la refonte du site Internet, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- 020 : Dépenses imprévues d'investissement : - 3 300 €
- Compte 2051 : Concessions, droit similaire : + 3 300 €

### **2. Consultation informatique**

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise AITR PRO pour un coût de 3 922.46 € et une maintenance annuelle à 648 €. Au vu de l'utilisation d'Office, il est décidé de poursuivre avec l'utilisation de Microsoft Office pour l'instant.

## **III. BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1. Maisons d'Assistantes Maternelles**

Le maire a pris la décision suivante : bail civil pour le local sis 191 rue du Château, propriété de la commune, à l'association 1, 2,3 Soleil, aux conditions suivantes :

- bail d'une durée de 6 ans à compter du 19 octobre 2020,
- usage : Maison d'assistantes maternelles,
- loyer mensuel initial de 600 €,
- indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL).

### **2. Logement de la poste**

Le maire a pris la décision suivante : bail pour le logement sis 16 allée Albert Dubout, propriété de la commune, à Mme DESSALLES Dominique, aux conditions suivantes :

- bail d'une durée de 6 ans à compter du 27 octobre 2020,
- loyer mensuel initial de 410 €,
- indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL).

## **IV. COMMUNICATION/TOURISME**

### **1. Bulletin municipal**

Le thème sera les enfants à l'école avec un comparatif entre aujourd'hui et il y a 60, 70 et 80 ans. L'ensemble des éléments doivent être transmis à Sophie Vaxellaire avant le 14 novembre.

## **V. ENVIRONNEMENT**

### **Voirie**

#### **1. Aménagement du Bourg**

Jean-Claude Desbat informe que les travaux de marquage et de résine sont terminés. Une grande partie du Bourg a été placée en zone 30.

Dans la rue Gabriel Chevallier, une consultation sera lancée prochainement pour la réalisation de l'écluse et de quilles sur le trottoir d'en face. L'installation temporaire sera conservée jusqu'à la mise en place définitive. La priorité sera donnée aux véhicules qui montent.

#### **2. Place du Petit Tertre**

Jean-Paul de Vermont présente le déplacement de l'escalier permettant d'accéder à la place sur une plateforme 1.5m de large. Un grillage sera installé devant les jeux de boules avec des portes d'accès. Le conseil valide ce projet et des demandes de devis seront réalisées.

Jean-Claude Desbat précise qu'il faudrait également prévoir le remplacement de la barrière au fond du Parking du caveau qui est en mauvais état.

Ce dossier pourra faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région.

### **Urbanisme**

#### **1. Permis de construire**

PC0692572000011 – Route de la Cime – AB 33 – Mr et Mme DUMONTET Vincent

Construction d'une maison individuelle - Pièces complémentaires. **Le conseil municipal demande le déplacement de la clôture par rapport au chemin à talon.**

PC0692572000012 – Rue des Muids – AC 254 257 466 467 – DEBIZE Immobilier

Rénovation et construction pour 6 logements – **Le conseil émet un avis favorable.**

PC0692572000013 - Route de la Cime – AB 273 et 276 – GANDREY Alexis et CADILLAT Marine

Construction d'une maison individuelle - **Le conseil émet un avis favorable.**

#### **2. Déclarations préalables**

DP0692572000023 – 179 rue du Château – AB 94 - Pose de volets – GIRARD Nathalie

Pose de volets sur une fenêtre – **Accepté le 13 octobre 2020**

DP0692572000024 – 1 chemin des Plagnes – AC 523 – Mr CARAGE Philippe

Suppression du grillage et création d'un mur - **Le conseil émet un avis favorable.**

DP0692572000025 – 899 rue du Chavel – AC 516 – TRICHARD Cédric et Maryline

Installation de panneaux voltaïques- **Le conseil émet un avis favorable.**

#### **3. Certificats d'urbanisme**

CU0692572000029 – Le Bourg – AB 125

CU0692572000030 – 19 rue Barthélémy Piéchut – AB 155

CU0692572000031 – Maisons Jaunes – AM 96

CU0692572000032 – Les platures– AD 152

CU0692572000033 – Le Bourg – AB 377 – 66 – 67 – 68

CU0692572000034 – Le papilloud – E 10

#### **4. SAFER**

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

#### **4. Contentieux**

PC0692571900001 – REMOND Nicolas - Recours sur les prescriptions – Conformément à notre réglementation sur les clôtures, nous avons demandé un retrait de 0.50 cm et une limite de hauteur de 2m pour la réalisation d'un mur de soutènement en gabion. Le RNU n'imposant pas ces règles, il est proposé au conseil municipal d'accepter le dossier en l'état sans prescription. Le conseil émet un avis favorable.

#### **Environnement**

##### **1. Passage sur la commune**

Le Rallye Lyon Charbonnière nous informe du passage de la 73<sup>ème</sup> édition sur notre commune les 23 et 24 avril 2020.

#### **VI. SYNDICAT INTERCOMMUNAUX**

##### **1. CAVBS**

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 24 septembre 2020.

##### **2. Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais**

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 6 octobre 2020.

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- Jean-Charles Perrin invite le conseil municipal à réfléchir à l'acquisition de la parcelle AB 215 à proximité de la mairie actuellement en cours de session. Une demande auprès de la SAFER est en cours afin de connaître les recours possibles par la mairie.
- Jean-Claude Desbat présente le devis de l'entreprise MERVILLE à hauteur de 1 800 € pour l'abattage des arbres près du stade.
- Jean-Claude Desbat présente le devis de l'entreprise SEMIO pour un montant de 598 € pour les deux barrières et le poteau dans la rue du Château.
- Jean-Charles Perrin informe qu'un mur de soutènement sur l'impasse du Villard s'est partiellement écroulé. Les travaux seront réalisés par l'agglomération.
- L'agglomération étudie les possibilités pour remédier au problème de réseau d'eaux pluviales au lieu-dit Le Mathy.
- Mirabelle Rousset-Charenol demande s'il est possible de limiter la vitesse à 70 km/h à la Bourdissonne. Une demande sera adressée au Département.
- Prochain conseil municipal : mardi 2 décembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures 00